

A FREE CAR
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 2939, route de Baziège
BP 88179 - ZAC de la Bourgade
31670 LABEGE
501 319 297 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 JANVIER 2026**

L'an deux-mille-vingt-six,
Le 22 janvier,
A 11 heures,

Monsieur André ESPIRAC,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société
A FREE CAR,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 2939 route de Baziège, BP 88179, ZAC de la Bourgade, 31670 LABEGE à Lieu dit Lamothe, 2 Chemin de Lafage, 31280 DREMIL LAFAGE, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Lieu dit Lamothe, 2 Chemin de Lafage, 31280 DREMIL LAFAGE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

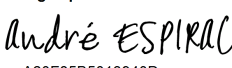
DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe


De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

André ESPIRAC
L'Associé Unique

Signé par :

A20F85B5013940D...